

PANORAMA

Cahier thématique



Facilitation des mouvements internationaux des chevaux de compétition



PERSPECTIVES



DOSSIER



AUTOUR DU MONDE

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) a été établie temporairement au Turkménistan afin d'accueillir les épreuves équestres des 5^e Jeux asiatiques de sports en salle et d'arts martiaux qui se sont tenus en septembre 2017.

L'organisation d'une manifestation équestre internationale dans un pays dont le statut sanitaire au regard de certaines maladies équine est indéterminé représente un véritable défi. Il est néanmoins possible de surmonter cette difficulté en mettant en place une EDFZ. Le Turkménistan a décidé de recourir à cette possibilité. Conformément aux dispositions pertinentes du [Code sanitaire pour les animaux terrestres](#), le Turkménistan a déclaré l'établissement d'une EDFZ temporaire pour l'anémie infectieuse des équidés, la grippe équine et la morve.

La situation sanitaire des équidés a été évaluée en exerçant une surveillance de la peste équine, la grippe équine, l'anémie infectieuse des équidés, la morve, le surra et la piroplasmose pendant une période de 16 mois sur un territoire de 4 000 km².

Le site de l'hippodrome d'Achgabat est considéré comme le cœur de l'EDFZ. Il n'a accueilli aucun cheval pendant les six mois précédant la manifestation. Il a fait l'objet d'un nettoyage rigoureux et d'une désinfection. Les déplacements au sein de l'EDFZ ont été soumis à un contrôle strict pendant la période de surveillance. Les maladies détectées dans la zone de surveillance de l'EDFZ sont la piroplasmose chez des chevaux et des ânes et le surra chez des chameaux.

La séparation effective de la sous-population équine située à l'intérieur de l'EDFZ par rapport à la population générale d'équidés extérieure à cette zone a été réalisée en appliquant des mesures rigoureuses en termes de gestion de la biosécurité, d'identification des chevaux, de contrôle des déplacements de chevaux et de procédures de certification. Cette séparation avait pour objet de protéger les chevaux séjournant dans l'EDFZ contre les maladies présentes ou pouvant survenir en d'autres endroits du pays, et inversement. Afin de lutter contre les vecteurs, les boxes et les écuries ont été désinfectés et désinsectisés avant que les chevaux ne soient autorisés à y pénétrer. Des pièges électriques et l'application de répulsifs sur les chevaux ont également été utilisés afin d'atténuer, pendant la durée des Jeux, le risque d'introduction, au cœur de l'EDFZ, des maladies à transmission vectorielle dont la présence avait été détectée dans le périmètre de surveillance.

Les chevaux non européens participant aux Jeux ont été soumis à une période d'observation de trois semaines dans le centre international de quarantaine adjacent au périmètre de surveillance. Les chevaux européens ont été conduits directement de l'aéroport vers le site de la manifestation en empruntant un couloir sanitaire. Les chevaux ont été répartis dans des boxes regroupés par écuries en fonction de leur pays/région d'origine. Des protocoles stricts de biosécurité ont été appliqués.

Huit nations et 42 chevaux ont participé à ces Jeux. Aucun cas de maladie n'a été signalé. Les chevaux sont tous retournés dans leur pays d'origine en parfaite santé.



Auto-déclaration d'une EDFZ au Turkménistan (15 mars – 10 octobre 2017)

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2982>

AUTOUR DU MONDE

► HISTOIRES À SUCCÈS

Instauration temporaire d'une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) au Turkménistan en 2017

à l'occasion des 5^e Jeux asiatiques de sports en salle et d'arts martiaux

RÉSUMÉ

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) a été établie temporairement au Turkménistan en septembre 2017 afin d'accueillir les 5^e Jeux asiatiques de sports en salle et d'arts martiaux. Huit nations et 42 chevaux ont participé à ces Jeux. Aucun cas de maladie n'a été signalé.

MOTS-CLÉS

#biosécurité, #cheval de compétition, #Turkménistan, #zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

AUTEURS

Susanne Münstermann^{(1)*}, Anthony Kettle⁽²⁾ & Dovlet Nuryyev⁽³⁾

(1) Consultante en santé animale, Bonn (Allemagne).

(2) Equine International Consulting, Darwin (Australie).

(3) Service des douanes (Turkménistan).

* Contact auteurs : susanne.munstermann@adt.de

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Arrivée de chevaux sur un vol international, Jeux asiatiques, Turkménistan, 2017. © Karen Coumbe

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int